

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT LOT

COMMUNE de CREMPS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie RICARD, Maire.

Présents : 10

Mesdames, Messieurs, Laurence CASTELNAU, Claude CONQUET, Joseline COURNEDE, Olivier FRAYSSINET, Agnès LERIS, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE

Absente excusée : 1

Madame Catherine LACAZE

Laurence CASTELNAU a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 28 juin 2023,
 - Décisions par délégation,
 - Virement de crédits,
 - Validation devis Quercy Contact,
- Validation du plan de fermeture du réseau cuivre,
 - Recensement (recrutement agents recenseurs),
 - Points travaux en cours et à venir,
 - Informations des commissions,
 - Informations diverses,
 - Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 28 juin 2023 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décisions par délégation :

Loyer révisable logement ancienne école du rez-de-chaussée au 1^{er} novembre, il passe de 482.42 € à 499,30 €.

Virement de crédit : Prélèvement sur les avances de fiscalité liées aux hausses de la Taxe d'Habitation.

Le directeur des finances publiques nous informe du prélèvement sur notre versement de fiscalité du mois de juillet, d'une somme liée à une augmentation de nos taux de taxe d'habitation (TH) entre 2017 et 2019. En effet, suite à la suppression de la taxe d'habitation, le législateur avait prévu une compensation des produits de celle-ci à hauteur des taux de 2017. Toute différence de taux entre 2017 et 2019 (dernière année où il était possible de voter le taux de TH) n'ayant pas vocation à être compensée et devant être remboursée.

Comptablement, ce prélèvement s'impute au compte 739118. Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédit du compte 615231 au compte 739118 pour la somme de 690 Euros. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce virement de crédit.

Validation devis Quercy Contact :

80 € par panneaux comprenant l'implantation, le trou et le béton : 6 panneaux de lieux-dits ; STOP route de Gouzou ; 3 panneaux à Roucal ; Chemin du Mas de Batié et chemin du Lac à déplacer. Devis validé à l'unanimité.

Validation du plan de fermeture du réseau cuivre :

Le Syndicat Lot Numérique sollicite l'avis du conseil municipal concernant la validation de la fermeture du réseau cuivre applicable au 1^{er} janvier 2027. Les élus ont donné un avis favorable à ce plan de fermeture. La commune de Cremps sera donc intégrée au lot N° 3.

Recensement (recrutement agents recenseurs) :

Le recensement de la population Crempsoise aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Lancement du recrutement de 1 ou 2 agents recenseurs. Une annonce sera diffusée sur le site internet ainsi que sur l'application Intramuros.

Points travaux en cours et à venir :

Chemins communaux :

Sembelou et le Clos Bas les travaux semblent satisfaisants. Quelles remarques : rappeler l'entreprise pour combler le manque de castine devant les maisons du Clos Bas. Pour Sembelou il serait souhaitable d'envisager des saignées pour évacuer l'eau et éviter la dégradation du chemin. Devis modifiés : + 2 832 € chemin du Clos Bas et + 1 770 € pour Sembelou (pas assez de marchandises pour réaliser les profils en travers).

Chemin du Roucal : il sera fermé 2 jours la première semaine d'octobre, pour la remise en état d'un mur de soutènement.

Chemin à Biargues : l'entreprise SAS RFABB début novembre pour le mur

Salle des fêtes : l'entreprise mentionnée ci-dessus réalisera les travaux de revêtement à l'entrée de la salle des fêtes courant novembre

Voirie intercommunale : Les travaux de réfection de la chaussée sont terminés sur une partie de la route des Fournets. Remarques des élus : il aurait été judicieux de prévoir les mêmes travaux 150 à 200 mètres en amont du commencement, portion abimée (en arrivant du bourg)

Cimetière : Les travaux du cimetière (le jardin du souvenir) seront réalisés avant la Toussaint. Une ouverture sera réalisée dans le mur (coté chemin du lac) pour le passage d'une mini pelle.

Poteaux éclairage public : La peinture des piliers de l'éclairage public est prévue pour fin novembre si le temps le permet.

Chemins de Pech Petit et « chez Jardillier » : Il faudra réaliser un devis, ces 2 chemins qui sont gravement endommagés par les intempéries. Peut-être envisager un traitement à la chaux. Tout dépendra du tarif.

Informations des commissions :

- SICTOM s'est réuni dernièrement : le dossier sur la redevance incitative est relancé
- SESEL : réunion le lundi 2 octobre à Vaylats
- VOIRIE : réunion le mardi 26 septembre à Bach

Informations diverses :

- Le DPE (Diagnostic de performance énergétique) de la mairie :

Il a été réalisé le 21 juillet. Ils préconisent : isolation du plancher ; isolation mur intérieur ou extérieur ; vmc ; changer les luminaires Tube pour des led ; changer le système de chauffage. Ce rapport doit être présenté oralement par les agents de Territoires Energie (rendez-vous à venir).

- Le Logement de l'école :

Il est inoccupé et en attente du DPE qui sera réalisé par le cabinet Soulié pour un montant de 490 €.

- Sécurisation du village :

Le dossier est toujours en attente. Le Conseil Départemental a été relancé début septembre, la personne en charge du dossier a quitté son poste et à ce jour nous n'avons pas eu connaissance de son remplaçant.

- Frais de scolarité école publique de Lalbenque :

Maternelle 1 660 € au lieu de 1 580 € en 2022

Elémentaire 642 € au lieu de 580 € en 2022

On compte 81 enfants en maternelle et 161 en élémentaire.

- Vérification des bâtiments communaux :

SOCOTEC est intervenue sur les bâtiments pour contrôler les installations électriques et gaz.

La mairie et la salle « Le Préau » sont conformes ainsi que le gaz pour la salle des fêtes.

Certains blocs des issues de secours de la salle des fêtes sont à changer.

Proposition de travaux à prévoir : remplacement des halogènes extérieurs par du led, installation de détecteurs de présence dans les sanitaires publics ainsi que ceux de la salle des fêtes.

- Pompe à chaleur :

Une détection d'une fuite de gaz sur la pompe à chaleur de la salle des fêtes a nécessité l'intervention de l'entreprise CC'OLT les 10 juillet, 6 et 7 septembre pour un montant de 995,92 € TTC.

- Eglise :

La mise aux normes de l'électricité à l'intérieur de l'église est toujours à l'étude.

Nous avons 3 devis à réactualiser : FAUCHE – ALLEZ ET CIE - SAS 2EFR. Un élu précise que lors de l'allocution du Président de la République il a évoqué une aide de l'Etat pour la rénovation des églises pour les communes de – de 10 000 habitants. Renseignements seront pris auprès de la Préfecture du Lot.

- Arrêt PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) :

L'arrêt de la procédure du PLUI a été voté par le conseil communautaire le lundi 25 septembre.

Le conseil municipal a donc 3 mois pour le valider. Il sera consultable sur le site de la communauté des communes. Ce PLUI sera applicable fin 2024.

- Assemblée générale :

La Gariotte Quercynoise organisera son assemblée générale le samedi 18 novembre à 15 h salle « le préau ».

- Soirée exceptionnelle au Syded :

Elle aura lieu le 17 octobre à 17h30 à Catus, Gérard Miquel fondateur du syndicat sera mis à l'honneur.

- Travaux à l'épareuse :

Prévoir 40 h d'épareuse sur le chemin d'Escamps (mitoyen Cremps-Escamps chaque commune prendra en charge sa partie), Biargues, la croix de Benai et le chemin de Banide.

- Congrès des élus :

Il aura lieu le vendredi 20 octobre au parc des expositions du Grand Cahors. Les élus souhaitant y participer sont invités à s'inscrire auprès de Mme le Maire.

Questions diverses :

- Mr et Mme Comte sollicitent la municipalité pour l'achat du terrain devant chez eux. Le conseil municipal a décidé qu'il resterait communal. Par contre, pas d'objection pour végétaliser devant chez eux. La question se pose sur les eaux pluviales. Devis de Laurent MOLES pour un montant de 4 811.00 € HT (Dépose véranda 950 €, Dépose carrelage 656 €, Dépose dalle béton 600 €, Fourniture caniveau : 1 225 €, Terre végétale 150 €, Tranchée pour plantation 780 €, +valu brise roche : 780 € Le conseil municipal est d'accord pour prendre en charge uniquement les 1 225 € HT pour l'acheminement des eaux pluviales.
- Paravent salle des fêtes : Relancer l'Entreprise Escalausset pour intervention
- Espace poubelles à la Pouzeraque : Il a été dégradé par un véhicule. Une partie de l'entourage doit être refait, l'entreprise Escalausset sera sollicitée.

La séance est levée à 22h30.



Le Maire,
Nathalie RICARD



La Secrétaire de séance,
Laurence CASTELNAU